



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-010

Date de convocation :
17 Mars 2023

Date d'affichage :
20 Mars 2023

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :
DEMANDE
SUBVENTION DETR
2023

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaients présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. ROBIN Thomas, M. MOUSSU Frantz, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel

Absent et représenté :

*Mme REY Brigitte représentée par Mme DOUBLIER Caroline
M. AUDUREAU Stéphane représenté par M SAYAGH Claude
M. DEBUYSERE Pascal représenté par M ROBIN Jean-Claude
M. HADENGUE Michaël représenté par M ROBIN Thomas*

Absent :

*M. LEPORE-BACHELET Yohann
Mme VERBRUGGHE Aurélie*

2023-010 : Demande de subvention DETR 2023 (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) : à l'unanimité

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la réhabilitation de bâtiments communaux, sis 9 bis Grand'Rue, à Tilly pour un montant hors taxes (HT) de 794 785,00 €.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2023 ;

Après avoir délibéré ;
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de réhabilitation de bâtiments communaux pour un montant de **794 785,00 euros hors taxes (HT) soit 953 742,00 euros toute taxe comprise (TTC) ;**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2023 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention Région Ile de France (Contrat rural) : 200 000,00 euros
- Subvention Département Yvelines (Contrat rural) : 150 000,00 euros
- Subvention Département Yvelines (CRY+) : 70 000,00 euros
- Subvention DETR 2023 : 30 % plafond opération (390 000,00 €)
- Autofinancement

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2023, article 21351 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, Tilly, le 24 Mars 2023

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

